

NORME INTERNATIONALE

ISO
9876

Première édition
1989-12-01

Construction navale — Récepteurs marins de transmissions par télécopie des cartes météorologiques

Shipbuilding — Marine facsimile receivers for meteorological charts

Library / Bibliothèque

Do not remove / Ne pas enlever



Numéro de référence
ISO 9876:1989(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 9876 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 8, *Construction navale et structures maritimes*.

Construction navale — Récepteurs marins de transmissions par télécopie des cartes météorologiques

Section 1: Généralités

1.1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les caractéristiques de construction, de fonctionnement, d'essai de type et de contrôle des appareils marins de bord utilisés pour la réception des cartes météorologiques transmises par télécopie sur les circuits radioélectriques conformément à la Recommandation 343-1 du Comité Consultatif International des Radiocommunications (CCIR) et la spécification n° 386 Partie III-7 de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

La présente Norme internationale est applicable aux radiorécepteurs de bord avec télécopieur recevant les cartes météorologiques et autres représentations graphiques des conditions météorologiques utilisées comme aides à la navigation. Elle est divisée en trois sections: généralités, section 2 contenant les prescriptions et la section 3 les méthodes d'essai et les résultats d'essai requis.

1.2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente

Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

Recommandation 343-1:1984, *Transmission par télécopie des cartes météorologiques sur des circuits radioélectriques* du Comité Consultatif International des Radiocommunications.

Spécification n° 386 Partie III-7:1986, *Caractéristiques techniques des appareils de transmission (analogique) par télécopie des données météorologiques* de l'Organisation Météorologique Mondiale.

1.3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

1.3.1 secteur mort: Partie de la ligne d'exploration sur laquelle aucun signal d'image ne peut être reçu, et qui correspond à $4,5 \% \pm 0,5 \%$ de la longueur explorée.

1.3.2 télécopie: Processus, ou résultat du processus, permettant d'explorer des représentations fixes, et de convertir l'information en signaux électriques reconstitués à distance sous la forme de copies enregistrées des graphiques en question.

1.3.3 module de coopération: Le module de coopération, M , est défini comme suit:

$$M = LF/\pi$$

où

- L est la longueur de la ligne d'exploration;
- F est la finesse d'exploration (nombre de lignes d'exploration par unité de longueur);
- π est le rapport de la circonférence du cercle à son diamètre.

1.3.4 signal de sélection du module de coopération: Signal de sélection automatique du module de coopération dans le récepteur de transmission par télécopie. Ce signal sert aussi pour la mise en marche automatique du récepteur. Il est engendré par la transmission durant 5 s à 10 s de signaux noirs et blancs en alternance ayant les fréquences suivantes:

300 Hz pour le module de coopération 576

675 Hz pour le module de coopération 288 (ou le module 576 avec exploration d'une ligne sur deux)

Les signaux ont des enveloppes presque rectangulaires.

1.3.5 carte météorologique: Carte illustrant l'état du temps et notamment les conditions atmosphériques, la force et la direction du vent, la pression atmosphérique basse ou haute pression, les fronts météorologiques et les isobares, à un moment donné sur une zone géographique assez large.

1.3.6 mise en phase: Réglage de la phase d'une source de puissance synchrone indépendante pour qu'elle puisse recevoir la carte météorologique en position correcte.

1.3.7 signal de mise en phase: Signal permettant la mise en phase automatique du récepteur de transmission par télécopie. Ce signal peut aussi servir à

la mise en marche automatique, à la sélection automatique de la fréquence d'exploration et au réglage automatique des niveaux d'enregistrement. Ce signal est engendré par une transmission durant 30 s de signaux noirs et blancs en alternance ayant les fréquences suivantes:

1 Hz en 60 lignes par minute (60 tr/min)

1,5 Hz en 90 lignes par minute (90 tr/min)

2 Hz en 120 lignes par minute (120 tr/min)

Ce signal peut avoir soit une forme d'onde symétrique, c'est-à-dire noir et blanc, occupant chacune la moitié de la ligne d'exploration, soit asymétrique, le blanc occupant 5 % et le noir 95 % de la ligne d'exploration.

1.3.8 signal de télécommande: Signal permettant de faire fonctionner un appareil à distance. Parmi les signaux de télécommande faisant fonctionner un récepteur de transmission par télécopie de cartes météorologiques on peut citer le signal de mise en phase, le signal de sélection du module de coopération et le signal d'arrêt.

1.3.9 SND/N: Valeur du rapport de la somme du signal, du bruit et de la distorsion, au bruit.

1.3.10 SND/ND: Valeur du rapport de la gamme du signal, du bruit et de la distorsion, à la source du bruit et de la distorsion.

1.3.11 réponses parasites: Rapport entre le niveau d'entrée d'un signal parasite à la fréquence de la réponse parasite et le niveau d'entrée d'un signal utile lorsque les signaux parasite et utile donnent chacun, le même rapport SND/N ou SND/ND à la sortie du récepteur.

1.3.12 signal d'arrêt: Transmission pendant 5 s de signaux noirs et blancs en alternance à une fréquence de 450 Hz, suivie d'une transmission pendant 10 s d'un signal correspondant au noir continu. L'enveloppe des signaux de 450 Hz est à peu près rectangulaire.

Section 2: Prescriptions

2.1 Construction

2.1.1 L'appareillage se compose d'un radiorécepteur et d'un appareil enregistreur.

2.1.2 L'appareil enregistreur doit être construit de manière à permettre le changement du papier enregistreur et de l'une ou l'autre aiguille, ou des deux, en lumière du jour ou en lumière artificielle tamisée. La maintenance courante doit également pouvoir être faite dans les mêmes conditions.

2.2 Normes de fonctionnement de l'appareil enregistreur

2.2.1 Appareil enregistreur

L'appareil doit être capable d'enregistrer en continu pendant la réception des transmissions.

2.2.2 Signaux d'entrée

L'appareil enregistreur doit accepter les signaux que lui transmet un récepteur extérieur dans la gamme des audiofréquences, à un niveau d'entrée d'au moins -10 dBm à $+10$ dBm, avec des déplacements de ± 150 Hz et/ou de ± 400 Hz autour d'une fréquence centrale de 1900 Hz à une impédance de 600Ω .

2.2.3 Module de coopération

Le fonctionnement doit être possible en manuel ou en automatique à un module de coopération de 576 et 288 .

2.2.4 Vitesse de l'exploration à l'émission

L'appareil enregistreur doit être capable de sélectionner manuellement ou automatiquement des vitesses d'exploration de 60 , 90 et 120 balayages par minute.

2.2.5 Fonctionnement automatique

L'appareil enregistreur doit répondre automatiquement à des signaux de contrôle de modulation en fréquence de 300 Hz et 675 Hz de la porteuse pour la sélection du signal de départ et du module de coopération et de 450 Hz pour le signal d'arrêt.

2.2.6 Synchronisation de l'exploration et mise en phase

L'appareil enregistreur doit être capable de synchroniser son fonctionnement sur celui du récepteur de transmission avec

- une précision sur la fréquence de $\pm 2 \times 10^{-6}$ au minimum, et
- une stabilité en fréquence de $\pm 2 \times 10^{-5}$ au minimum.

La mise en phase doit être automatique avec possibilité de réglage manuel.

2.2.7 Pas d'exploration

Le pas d'exploration ne doit pas s'écarter de plus de $\pm 25\%$ de sa valeur nominale.

2.2.8 Taille de l'enregistrement et marquage

La largeur minimale de l'enregistrement doit être de 180 mm.

Le support d'enregistrement doit porter une marque indiquant qu'il reste encore au moins 1 m d'enregistrement.

2.3 Normes de fonctionnement du récepteur radioélectrique

2.3.1 Fréquence de réception

À l'intérieur de la plage des fréquences comprises entre 110 kHz et 27 MHz, le récepteur radioélectrique doit avoir une plage minimale de 4 MHz à 24 MHz où il peut recevoir des transmissions F3C. Il convient qu'il ait un maximum de six fréquences de points préenregistrées. Chacune des fréquences choisies doit pouvoir être affichée ou identifiée avec facilité par une méthode appropriée.

2.3.2 Stabilité en fréquence

La dérive de fréquence ne doit pas dépasser 50 Hz pour des températures comprises entre $+15^\circ\text{C}$ et $+35^\circ\text{C}$.

2.3.3 Sensibilité

Pour que l'appareil enregistreur puisse donner une image lisible, il faut que le récepteur reçoive un signal d'au plus $3 \mu\text{V}$ pour les fréquences égales ou

supérieures à 3 MHz et d'au plus 10 μ V pour les fréquences comprises entre 110 kHz et 3 MHz.

2.3.4 Sélectivité

La largeur de bande de fréquence doit être de 6,2 kHz lorsqu'elle est mesurée aux points correspondant à un affaiblissement de 6 dB, et de 10 kHz lorsqu'elle est mesurée aux points correspondant à un affaiblissement de 66 dB.

2.3.5 Réjection des fréquences intermédiaires

Aux fréquences intermédiaires la réjection des signaux doit être supérieure à 60 dB.

2.3.6 Réjection des fréquences images

Le récepteur doit avoir une réjection des fréquences images d'au moins 40 dB.

STANDARDSISO.COM : Click to view the full PDF of ISO 9876:1989